



 **Formation**

TP Assistant Manager en Hôtellerie-Restauration

 0262 45 97 55

 recrutement@cree.re

 www.cree.re



Formation

TP Assistant Manager en Hôtellerie-Restauration

Objectifs de la formation :

Assister le manager en s'occupant de la gestion de l'équipe et de l'organisation générale de l'entreprise. Contribuer à l'accueil, au bien-être et au service des clients au sein d'hôtels, de restaurants ou d'entreprises où un service de restauration est proposé.

Compétences à acquérir :

BLOC 1 : Développer l'efficacité commerciale d'une unité marchande dans un environnement omnicanal.

BLOC 2 : Animer l'équipe d'une unité marchande.

BLOC 3 : Maîtriser les fondamentaux du service en restauration.

Débouchés métiers :

- Assistant manager restauration
- Vente
- Maître d'hôtel
- Manager en restauration
- Responsable d'unité commerciale



Pré-requis :

- Niveau d'entrée : Titulaire diplôme niveau CAP ; Motivation à exercer le métier visé
- Appétences pour l'accueil et le service client

Modalités d'accès :

- Contrat apprentissage et de professionnalisation : signature d'un contrat d'apprentissage ou de professionnalisation

Durée et modalités de formation :

- 400 heures de formation (enseignement généraux, professionnels et pratiques)
- Contrat apprentissage et de professionnalisation : 12 à 15 mois en fonction du profil

Moyens pédagogiques :

- Salles de formation équipées, plateforme Elearning Moodle, matériel de vidéo projection, plateaux techniques hôtel partenaires 4 et 5 étoiles, restaurant d'application

Validation visée :

- Titre professionnel Assistant manager d'unité marchande (RNCP35233)

Modalités d'évaluations :

- Contrôle continu, dossier professionnel, épreuve ponctuelle devant jury

Modalités financières :

- Aucun frais de scolarité à prévoir
- Contrat d'apprentissage et de professionnalisation
- Prise en charge intégrales des frais par OPCO de l'entreprise

Accessibilité :

- Accessible aux personnes en situation de handicap. Accès à la prestation, contactez l'établissement

Taux de réussite :

- Contrat d'apprentissage et de professionnalisation = 91%